

COMPTE RENDU DU SECOND COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DES TROIS CAPS : « LARDIER, TAILLAT et CAMARAT »

Le second comité de pilotage du site des Trois Caps (FR 9301624) s'est tenu le vendredi 29 septembre 2006 à Ramatuelle, sous la présidence de M. Roland BRUNO, Maire de la commune et Vice-Président délégué à l'Observatoire Marin.

• Ordre du jour :

- Présentation de procédure Natura 2000
- Méthode et planification des échéances
- Présentation des études à mener sur le site
- Définition des groupes de travail/usages
- Questions diverses

ETAIENT PRÉSENTS

M. R. Bruno, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 des Trois Caps, Maire de Ramatuelle
Mme AM. Coumarios, Présidente du SIVOM du Littoral des Maures, Maire du Rayol-Canadel
M. G. Carra, Adjoint au Maire de Ramatuelle
M. P. Rigotti, Adjoint au Maire de la Croix Valmer
M. G. Sellier, Directeur départemental des affaires maritimes du Var
M. B. Dhorne, Directeur Général du SIVOM du Littoral des Maures
M. D. Nouals, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF du Var)
M. D. Mathieu, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Mme C. Pourrière, Chambre d'agriculture du Var
M. JL. Loeuillard, Conseil général du Var, DDER
Mme S. Pesenti, Antenne territoriale de Grimaud au Conseil Général du Var
Mme M. Granier, chargée de mission Conservatoire du Littoral
M. R. Barety, Parc National de Port-Cros
M. JP. Morin, Chef de service de l'Observatoire Marin
M. F. Gleizes, chef de cabinet, Mairie de la Croix Valmer
M. A. Martinez, Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) Cap Taillat-Cap Camarat
M. J. Pomaret, représentant des sociétés commerciales de plongée-sous-marine, Mio Palmo Plongée
Mme M. Allenbach, association « Vivre dans la Presqu'île de St Tropez ».
M. D. Bellon, chargé de mission GIZC, SIVOM du Littoral des Maures
Mme L. Doucét, association « Les amis de Ramatuelle »
Mme MH. Brion, association « Les amis de Ramatuelle »
M. JL Ponnelle, représentant de la fédération nautique de pêche sportive en apnée, Liche club de Cavalaire
M. T. Martin, syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var
M. P. Piegts, fédération française de pêche en mer
Mme D. Rombaut, chargée de mission Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)
M. D. Huin, administrateur Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)
M. M. Blaise, Association « Sauvegarde des sites de la Croix Valmer »
Mme. M. Roland, Association « Sauvegarde des sites de la Croix Valmer »

ETAIENT EXCUSÉS

M. le Vice-amiral Tandonnet, Préfet maritime de Méditerranée
M. M. Henry, Sous-préfet de Draguignan
M. JM. Couve, député-maire de St Tropez, président du syndicat intercommunal pour le SCOT des Cantons de Grimaud et St Tropez
Professeur F. Médail, rapporteur scientifique, Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléocéologie, Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III).
Professeur P. Francour, rapporteur scientifique, Laboratoire d'Environnement Marin Littoral, Faculté des Sciences, Université de Nice-Sophia Antipolis.
M. D. Hareng, DIREN PACA
M. G. D'arco, Prud'homme de pêche de St Tropez
M. P. Buschiazio, Prud'homme de pêche de Cavalaire
M. C. Gavory, Fédération Française d'études et de sports sous marin (FFESSM)

- **Compte-rendu**

M. BRUNO, Maire de Ramatuelle et Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Trois Caps remercie l'ensemble des participants d'être venus si nombreux et ouvre la séance en rappelant que le comité de pilotage doit permettre la concertation entre les différents acteurs concernés en vue de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site.

M. le Président fait ensuite un bref rappel des différentes étapes de la procédure Natura 2000 depuis l'installation du comité de pilotage le 17 juillet 2006 en sous-préfecture de Draguignan où l'Observatoire Marin a été désigné opérateur local. M. BRUNO fait état d'une réunion technique qui s'est tenu le 7 septembre 2006 à l'initiative des services d'Etat (DDAF/DIREN) avec les rapporteurs scientifiques et l'opérateur local afin d'identifier les inventaires écologiques à réaliser dans la première phase de l'élaboration du DOCOB.

M. BRUNO dresse succinctement les actions à mener pour initier la première étape :

- Validation de l'estimation détaillée du coût de réalisation du DOCOB par la DDAF et la DIREN
- Signature de la convention-cadre Opérateur local / Etat
- Elaboration des cahiers des charges en vue de réaliser les inventaires
- Lancement de la consultation
- Choix des prestataires et lancement des inventaires.

Enfin, le Président du COPIL rappelle l'ordre du jour de la réunion et invite l'opérateur local à présenter la procédure Natura 2000, la méthode qui sera mise en œuvre, le calendrier des différentes étapes ainsi que les inventaires qui seront menés sur le site des Trois Caps.

I – RAPPEL SUR LA DEMARCHE NATURA 2000 ET PRESENTATION DU SITE DES TROIS CAPS

A – PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Natura 2000 est un réseau écologique de sites représentatifs de la biodiversité européenne. Il a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité tout en intégrant les préoccupations économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Natura 2000 est fondé sur **sur 2 Directives Européennes** :

- la **Directive « Oiseaux »** (1979) qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS) afin d'assurer la conservation d'espèces d'oiseaux jugées d'intérêt communautaire.
- la **Directive « Habitats »** (1992) qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) destinées à permettre la conservation d'habitats et d'espèces.

S'agissant du site des Trois Caps, seule la directive « Habitats » s'applique, les espèces d'oiseaux présentes sur le site n'ayant pas été jugées dignes de l'intérêt communautaire par les experts du Muséum Nationale d'Histoire Naturelle lors de la proposition du site au réseau Natura 2000.

Afin d'éviter d'éventuels malentendus et ainsi engager cette démarche européenne sur des bases saines, il est nécessaire de préciser ce que n'est pas Natura 2000 :

- Natura 2000 n'est pas une démarche visant à créer une réserve intégrale, un parc régional ou national, un sanctuaire pour les espèces et les milieux menacés où toutes les activités humaines seraient banies.
- Natura 2000 n'a pas vocation à protéger des sites classés, des espaces remarquables issus de la loi littoral, les ZNIEFF ou le DPM qui sont tous régis par des dispositions législatives ou réglementaires issues du droit national.
- Natura 2000 ne vise pas à classer indistinctement et de manière exhaustive l'ensemble des sites abritant les habitats et les espèces mentionnés dans la directive « Habitats ».

* Un habitat naturel est un milieu naturel ou semi naturel qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce animale ou végétale.

Un habitat d'intérêt communautaire est un habitat en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à un ou plusieurs Etats membres de l'UE.

On qualifie un habitat ou une espèce de « prioritaire » lorsqu'il ou elle est en danger de disparition sur le territoire européens des Etats membres.

B – LE PERIMETRE NATURA 2000

Le périmètre du site Natura 2000 des Trois Caps a été arrêté par les services de l'Etat. Il concerne uniquement les propriétés du Conservatoire du Littoral pour le milieu terrestre, et le domaine public maritime s'étendant du Cap Lardier au Cap Camarat jusqu'à l'isobathe -30m pour le milieu marin (cf. carte jointe).

Le périmètre n'est pas définitivement figé, mais ne peut évoluer que sur la base de critères scientifiques issus des inventaires naturalistes, en accord avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces jugés d'intérêt communautaire. Une éventuelle extension de périmètre peut être proposée sur la base de ces connaissances scientifiques dans le cadre du document d'objectifs et seulement dans ce cadre. La proposition est alors transmise au MEDD* et à la commission européenne après avis du CSRPN** pour être validée.

S'agissant du périmètre, André MARTINEZ (CEEP) gestionnaire du site des Caps Taillat et Camarat, s'inquiète de l'exclusion des populations de cistudes (tortues aquatiques) à Camarat sous prétexte que le vallon où elles se trouvent serait hors périmètre Natura 2000.

Daniel NOUALS (DDAF) précise qu'il faut bien distinguer périmètre Natura 2000 et zone d'étude. La zone d'étude pourra en effet s'étendre au-delà du périmètre Natura 2000 pour des raisons de pertinence scientifique (suivi des populations de tortues notamment). Le vallon situé au Nord de Camarat pourra donc être pris en compte lors des inventaires.

Pierre RIGOTTI, adjoint au maire de la Croix Valmer, évoque la notion de limite dans l'espace et dans le temps. Daniel NOUALS précise que dans l'espace le périmètre est défini, mais que dans le temps, le DOCOB est suivi d'un plan de gestion, reconductible et que les inventaires sont mis à jour par le biais de suivis.

II – METHODE ET PLANIFICATION DES ECHEANCES

A – LA METHODE

La France a fait le choix de la concertation. Un document d'objectifs (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000 :

- Il dresse un état des lieux écologique et socio-économique,
- Il définit les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre.

Il est élaboré par l'opérateur local, en **concertation** avec les acteurs locaux réunis au sein du comité de pilotage (COPIL).

Les grands axes du document d'objectifs :

- Concertation avec les acteurs locaux
- Inventaires et descriptions biologiques et socio-économiques / Analyse écologique et socio-économique du site
- Définition et hiérarchisation des enjeux de conservation
- Définition et hiérarchisation des objectifs de développement durable
- Propositions des mesures de gestion
- Préparation du suivi et de l'évaluation du DOCOB

B – PLANIFICATION DES ECHEANCES

Fin d'année 2006 :

- o Estimation définitive et détaillée du coût de réalisation des inventaires biologiques
- o Signature de la convention cadre DDAF / Opérateur local
- o Elaboration des cahiers des charges pour les inventaires biologiques
- o Lancement des appels d'offres

Premier trimestre 2007 :

- o Comité de pilotage n°3

* Ministère de l'écologie et du développement durable

** Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel : instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

- Lancement des inventaires biologiques et socio-économiques

Fin d'année 2007 :

- Comité de pilotage n°4

Premier trimestre 2008 :

- Lancement des groupes de travail thématiques
- Réflexion et concertation sur la gestion à mettre en œuvre

Fin d'année 2008 :

- Comité de pilotage n°5 : validation des orientations de gestion
- Comité de pilotage n°6 : validation du document d'objectifs

Daniel NOUALS remarque que l'échéancier présenté par l'opérateur est ambitieux, mais qu'il n'est pas fait mention de deux étapes déterminantes pour la bonne tenue de cet échéancier :

- Travail de synthèse de tous les inventaires (écologiques et socio-économiques) au sein de groupes de travail scientifique : fin 2007
- Passage devant le CSRPN qui va juger la qualité du travail d'inventaire : premier trimestre 2008

Pierre RIGOTTI demande que dès aujourd'hui soient appréhendées les exigences du CSRPN afin de réduire les contretemps éventuels. Daniel NOUALS précise que c'est le rôle assigné aux rapporteurs scientifiques (Pr. F. MEDAIL pour le milieu terrestre, Pr. P. FRANCOUR pour le milieu marin) de recadrer l'opérateur local par rapport aux attentes du CSRPN.

III – PRESENTATION DES ETUDES A MENER SUR LE SITE

A – INVENTAIRES ECOLOGIQUES

A.1 – MILIEU MARIN

L'effort d'inventaire et de cartographie doit porter sur l'habitat prioritaire "herbier de posidonie" qui a justifié la désignation du site.

L'habitat « concrétions coralligènes » remarquablement représenté sur le site, constitue également un enjeu important, mais n'est pas prioritaire au sens de la directive « Habitats ».

Il est donc décidé de réaliser les études et cartographies suivantes :

Sur l'herbier de Posidonie :

- Cartographie de la limite inférieure de l'herbier de posidonie, y compris au delà de l'isobathe 30 m qui constitue la limite actuelle du site.
- Analyse diachronique de la limite supérieure de l'herbier à partir des différentes campagnes de photos aériennes, puis traitement informatique
- Evaluation du type de limite (état de conservation) de l'herbier par échantillonnage ponctuel (zooms sur des zones à forte pression humaine. Exemple : zones de mouillages)

Sur le coralligène :

- A partir d'un échantillonnage à déterminer, analyse qualitative du récif sur les secteurs à forte pression humaine, à mettre en relation avec analyse identique sur les récifs peu fréquentés (sur la base d'indicateurs tels que les gorgones).

Sur la zone intertidale* :

- Cartographie des trottoirs à lithophyllum selon une méthodologie adaptée à l'enjeu.

A.2 – MILIEU TERRESTRE

A.2.1 HABITATS

- Inventorier les habitats naturels présents sur le site.
- L'effort de cartographie devra porter essentiellement sur la bande côtière plus ou moins exposée aux embruns, à la fréquentation et aux invasions végétales (griffes de sorcières et mimosa).
- Une cartographie à une plus vaste échelle des habitats "intérieurs" sera réalisée.

* La zone intertidale est la zone de la plage comprise entre la marée basse et la marée haute. Cette zone comprend des espèces qui passent une partie de la journée complètement immergées sous l'eau et une autre partie de la journée à l'air libre.

A titre d'exemples quelques habitats d'intérêt communautaire présents sur le site des Trois Caps sont présentés au comité de pilotage. Parmi ceux-ci :

- La végétation annuelle des laisses de mer
- Les falaises des côtes méditerranéennes
- Les mares temporaires méditerranéennes
- Les phryganes à Barbes de Jupiter
- Les fourrés à Tamaris
- Les dunes côtières fixées
- Les forêts à pins parasol

Dominique ROMBAUT (CEEP), précise que sur le site des Trois Caps se trouvent des ruisselets temporaires plutôt que des mares temporaires.

A.2.2 ESPECES

La présence de deux espèces animales de l'annexe II étant signalée (tortue d'Hermann et Cistude d'Europe), les inventaires seront étendus à l'extérieur du site Natura 2000 pour suivre d'éventuels déplacements.

S'agissant de l'entomofaune (insectes), 2 espèces de coléoptères sont répertoriées sur le site des Trois Caps : le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant ; et 3 espèces de papillons : l'écaille chinée, l'alexanor, et le damier de la Succise.

Enfin les chiroptères (chauves-souris) sont également représentés sur le site.

Les inventaires suivants seront par conséquent réalisés :

- Batraciens et reptiles
- Entomologie (il s'agira d'un complément des études réalisées en 2004 et 2005 par les gestionnaires)
- Chiroptères

André MARTINEZ informe le comité de pilotage que dans le cadre de l'étude sur l'entomofaune des Cap Taillat et Camarat réalisée à l'initiative du CEEP en 2004, un coléoptère unique en France a été découvert à Camarat. Il rappelle également que les propriétés adjacentes au site possèdent de nombreuses espèces exotiques qui peuvent être disséminées sur les terrains du conservatoire du littoral, ce qui représente une menace pour la biodiversité.

M. MARTIN, représentant du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var, regrette que les oiseaux ne soient pas pris en compte.

Pierre RIGOTTI demande à ce que les données physiques et notamment les données météorologiques soient prises en considération.

B – INVENTAIRES DES USAGES

Ces inventaires sont à la charge de l'opérateur local. Ils porteront sur l'étude de la fréquentation du site (quantité, typologie,...) sur les parties terrestres et marines. L'objectif étant d'identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs en vue de la concertation.

Les usages connus sur le site sont présentés au comité de pilotage. La dénomination étant beaucoup trop large, le comité de pilotage souhaite préciser certaines activités. La liste ci-dessous est ainsi produite :

Les usages terrestres :	Les usages maritimes :
Viticulture, Apiculture, Sylviculture, Pastoralisme bovin sur le Cap Lardier (DFCI) Randonnée libre, Randonnée encadrée (sortie nature payante) VTT Raid Cueillette (champignon, myrte, asperge, arbouse) Analyse des usages vestiges	Plongée subaquatique libre, Plongée subaquatique accompagnée, Chasse sous marine, Apnée Pêche professionnelle (petits métiers) Pêche de loisirs Baignade Motonautisme (bateau, jet-ski, ski nautique) Voile (bateau, PAV) Autres (kayak de mer, ...)
Les opérations de gestion :	
Suivi des espèces envahissantes (griffes de sorcière, mimosas, caulerpes...) DFCI Ganivelles Entretien des sentiers, Balisage	

Cas particulier : usage trafic aérien

S'agissant des usages sur la partie maritime, Guillaume SELLIER, directeur départemental des affaires maritimes (DDAM) rappelle sa volonté d'effectuer un véritable travail de remembrement des zones de mouillages, qui soit plus conforme au respect des habitats et des espèces. Ce travail en partenariat avec la DDE vise à remettre de l'ordre par rapport aux AOT* (travail en cours dans la baie du Lazaret à Toulon et celle des Barques à Hyères). Il envisage la démarche Natura 2000 comme une opération « Laboratoire » qui permettra d'étendre les grands principes à d'autres sites.

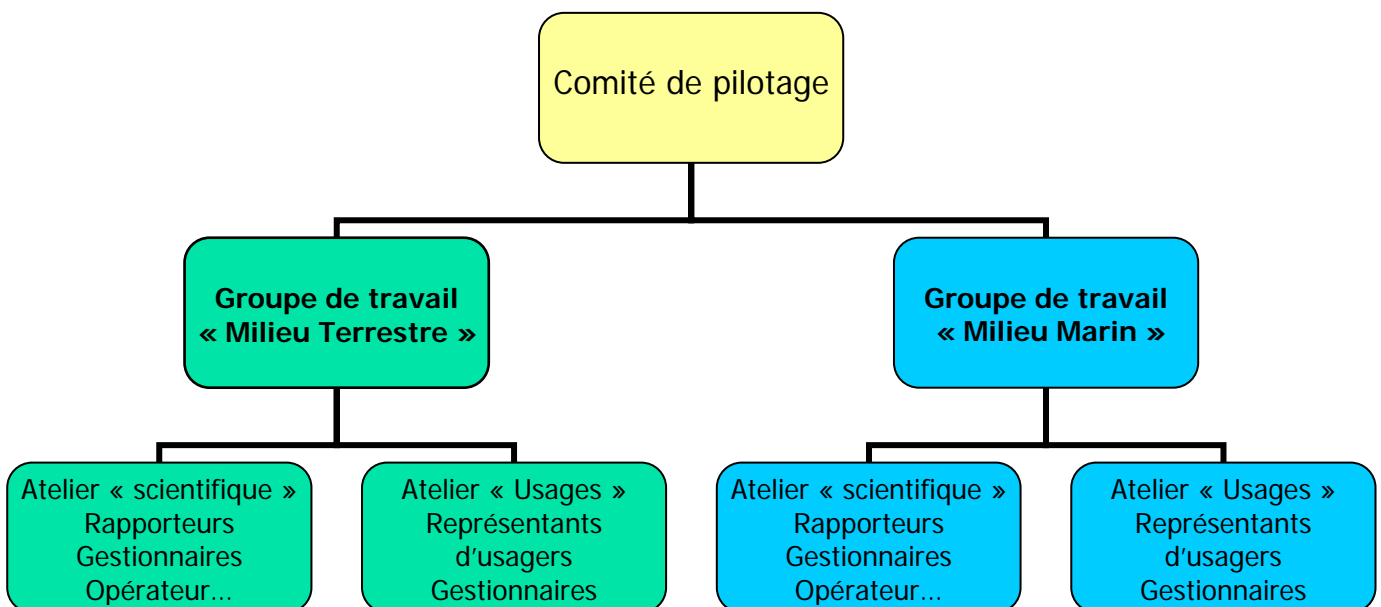
M. MARTINEZ annonce une estimation de 6000 bateaux qui mouillent annuellement autour du Cap Taillat. Il ajoute également qu'une cartographie des espèces invasives existe sur le site.

IV – DEFINITION DES GROUPES DE TRAVAIL/USAGES

Objectifs des groupes de travail : échanger, aider à la réflexion sur les mesures de gestion, en s'appuyant sur :

- La restitution des données relatives aux inventaires biologiques et socio-économiques
- Le travail sur l'impact des usages
- Les propositions de mesures de gestion en fonction des intérêts respectifs pour atteindre les objectifs de conservation

Organisation des groupes de travail



Concernant les groupes de travail, M. SELLIER met en garde par rapport à une dichotomie terre / mer trop marquée au regard des interactions qui existent entre les deux milieux.

A ce sujet Daniel NOUALS précise que c'est à l'opérateur local de faire le lien entre les groupes de travail. Il conseille par ailleurs à l'opérateur d'associer les prestataires aux ateliers scientifiques qui les concernent.

M. NOUALS rappelle en outre que les ateliers ne sont pas figés et que si un point de crispation apparaît sur un sujet, il est possible de faire un groupe spécifique à ce sujet.

Dominique ROMBAUT indique que dans la plaine des Maures, site Natura 2000 pour lequel le CEEP a participé à l'élaboration du DOCOB, les groupes de travail ont été répartis en fonction des grandes problématiques :

- Atelier scientifique
- Atelier urbanisme
- Atelier agriculture
- Atelier usages

* AOT : Autorisation d'occupation temporaire

V – QUESTIONS DIVERSES

Concernant les pouvoirs de police sur le site en partie maritime, Guillaume SELLIER n'exclut pas de proposer des modifications du code pénal pour permettre aux agents de terrain de constater les infractions.

Il est demandé à ce que des fiches usages/ réglementation soit produites afin de préciser le contexte de chacun des usages et aussi des fiches concernant la réglementation relative au site (code environnement, Conservatoire du littoral...).

Enfin, il est demandé à l'opérateur de mettre le diaporama présenté lors de ce COPIL en téléchargement sur le site internet de l'Observatoire Marin.

A l'issue du comité de pilotage qui s'est tenu le 29 septembre 2006, les groupes de travail ont été scindés par milieu (terrestre et marin), puis en ateliers « scientifique » et « usages ». Les membres du comité ont été invités à s'inscrire dans les ateliers auxquels ils souhaitent participer :

Milieu terrestre	
Atelier « Scientifique »	Atelier « Usages »
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc National de Port-Cros ▪ Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) ▪ Syndicat des propriétaires forestiers du Var ▪ Association des Amis de Ramatuelle ▪ Association Vivre dans la Presqu'île de St Tropez ▪ Chambre d'Agriculture du Var

Milieu marin	
Atelier « Scientifique »	Atelier « Usages »
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc National de Port-Cros 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) ▪ Direction Départementale des Affaires Maritimes ▪ Fédération des pêcheurs en mer ▪ Conseil Général du Var ▪ Association Sauvegarde des site de la Croix Valmer ▪ Fédération nautique de pêche sportive en apnée ▪ Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marin ▪ Syndicat des sociétés commerciales de plongée-sous-marine

Il est rappelé que les prestataires ayant réalisé les inventaires écologiques seront associés aux ateliers scientifiques.

A la date du 2 novembre 2006, ces ateliers de travail ne sont pas définitivement complétés et restent ouverts à toutes les personnes qui souhaitent y participer. Les personnes qui n'apparaissent pas dans les tableaux ci-dessus sont invitées à nous faire connaître leurs souhaits en retournant le coupon-réponse ci-dessous :

NOM et Prénom :

Structure ou organisme :

Fonction ou titre :

Téléphone : Mail :

Souhaite participer aux ateliers suivants :

Atelier scientifique milieu terrestre

Atelier « usages » milieu terrestre

Atelier scientifique milieu marin

Atelier « usages » milieu marin

Site des 3 caps *Lardier, Taillat et Camarat*



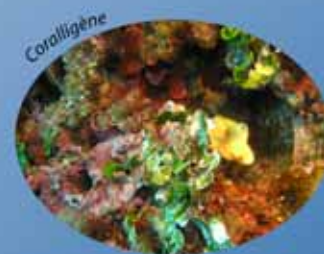
Anthyllis barba-jovis



Pinus pinea

Ramatuelle

Cap Camarat



Coralligène

La Croix Valmer



Chamærops humilis

Cap Taillat



Posidonia oceanica

Cap Lardier



Périmètre Natura 2000 maritime : 819 ha

Périmètre Natura 2000 terrestre : 421 ha

